BON A SAVOIR

vacances collectives
(Accueil de loisirs, séjour de vacances)

➪le séjour doit être habilité par la DDCSPP
➪le bon doit être présenté au moment de l'inscription à l'association pour bénéficier de la réduction du coût du séjour

dates limites de dépôt des demandes de remboursement des bons

➪ **30 septembre 2015** pour les vacances d'été
➪ le **quinzième jour suivant la fin de toutes les petites vacances scolaires**
Passé ce délai aucun bon "ATL" ne pourra être pris en considération
➪ **chaque mois pour les Accueils de loisirs du mercredi après-midi.**

CUMUL DES SEJOURS

Un cumul est possible entre toutes les formes d'aide quelque soit le type de vacances, sur des périodes différentes.

Vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires :

contactez-nous
par téléphone
au **0 810 25 68 10**
ou consultez les pages locales du site internet
www.caf.fr

ATTENTION
Aucun duplicata ne sera délivré
Faire une ou plusieurs copies de bonne qualité (recto/verso).

Crédits photos : Cnaf, Emmanuel Chandelier - Cnaf, Lemoine/Delage - Cnaf, Association Le Clan, **Création graphique** : Service PAO - Caf du Haut-Rhin - Janvier 2013

MODE D'EMPLOI
AIDE AUX TEMPS LIBRES
2015

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Haut-Rhin

OGS Allocataires
Pôle Accompagnement des Familles
26 av. Robert Schuman
68084 MULHOUSE CEDEX
Tél. : 0 810 25 68 10
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

COLONIE, CAMP, MINI-CAMP

Période de validité
du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Afin de faciliter le traitement ,
RENVOYER 1 BON PAR ENFANT
ET PAR SEJOUR :

- complété
- accompagné des pièces justificatives
- daté, signé, cacheté

➢ QUELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION POUR LES BONS AIDE AUX TEMPS LIBRES ?

- être allocataire du régime général à la CAF du Haut-Rhin en octobre 2014
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 650 euros en octobre 2014
- avoir perçu des prestations familiales au titre du mois d'octobre 2014

➢ POUR QUI ?

Pour les enfants âgés de plus de 2 ans et de moins de 18 ans au 1er janvier 2015 (non placés).

➢ QUELLE PERIODE D'UTILISATION ?

Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, les bons ne sont valables que durant les vacances scolaires et les mercredis aprés-midi.

BAREME	TYPE DE VACANCES	QUOTIENT FAMILIAL		DURÉE
		0 à 400 €	Entre 401 et 650 €	
A	Séjours de vacances	**18 € / jour**	**14 € / jour**	de 3 à 21 jours
B	Accueils de loisirs	**6 € la 1/2 journée**	**4 € la 1/2 journée**	de 1 à 41 jours

Pour les vacances familiales*, reportez-vous à votre notification de droit VACAF

* (locations, campings)

➢ PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Accueil de loisirs - séjours de vacances :

- déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (remboursement à l'Association)

➢ SEJOURS NON PRIS EN COMPTE

Aucune participation n'est versée pour les vacances :

- linguistiques à l'étranger
- en colonie sanitaire
- organisées par une association ne respectant pas une neutralité politique, syndicale ou confessionnelle
- activités périscolaires - animation été
- les séjours gratuits
- les enfants placés avec ou sans maintien des liens affectifs
- classes de découverte, nature, neige.

À CHAQUE UTILISATION, PENSEZ À CALCULER LE NOMBRE DE JOURS RESTANT.